



# CLEVELAND

Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité du Canton de Cleveland

## AVIS PUBLIC

### CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 620 RELATIF À L'ENTRETIEN ET  
L'OCCUPATION DES IMMEUBLES DANS LA MUNICIPALITÉ DU  
CANTON DE CLEVELAND**

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

- QUE** lors d'une séance tenue le 2 février 2026, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé : « **RÈGLEMENT NUMÉRO 620 RELATIF À L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES IMMEUBLES** » ;
- QUE** conformément à la loi, **une assemblée de consultation se tiendra le 2 mars 2026, à 18 h 30**, au bureau municipal du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
- QUE** le projet de Règlement numéro 620 relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles a pour objectif d'encadrer la gestion des nuisances et l'entretien des terrains vacants ou non, ainsi que les bâtiments pouvant être dans un état de délabrement;
- QU'** aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire;
- QUE** le projet de règlement peut être consulté au bureau du directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland, aux heures habituelles de bureau. Une copie du projet de règlement peut également être obtenue moyennant le paiement du tarif applicable.

Donné à Canton de Cleveland, le 5 février 2026.

**Martin Lessard**  
Directeur général / greffier-trésorier  
Municipalité du Canton de Cleveland